

Comptabilité - Exercice 1996 - Prêt de fin d'exercice

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin d'assurer le financement budgétaire des investissements effectués au cours de l'exercice 1996, la Ville est amenée à réaliser avant le 31 décembre 1996 un emprunt d'un montant compris entre 20 et 50 MF.

Pour atteindre l'objectif de gestion de trésorerie zéro, le montant définitif ne pourra être déterminé que courant décembre en fonction de l'ensemble des mandats et titres à émettre sur l'exercice 1996.

Une mise en concurrence a été effectuée auprès de plusieurs organismes financiers. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 décembre afin de sélectionner la meilleure proposition.

Au vu de l'avis de cette commission, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) contrat(s) passé(s) avec l'organisme financier retenu et à effectuer les opérations budgétaires nécessaires à l'encaissement du (ou des) prêt(s) à l'imputation 914.1642.20200.

M. RENOUD-GRAPPIN : A 15 jours de la fin de l'année, on n'a pas une idée beaucoup plus précise du montant de la somme qui sera nécessaire, entre 20 et 50 MF, cela paraît quand même large.

M. LE MAIRE : Sur un budget d'un milliard, en fait cela ne représente pas beaucoup mais enfin c'est fonction des crédits qui seront demandés par les services.

M. VUILLEMIN : C'est une fourchette qu'on fixe.

M. RENOUD-GRAPPIN : 50 MF même sur un milliard, cela représente déjà quelque chose.

M. VUILLEMIN : Encore une fois, c'est une fourchette qu'on fixe en fonction de nos besoins. Ce que je voudrais quand même dire, et ça rejoint un petit peu certaines remarques qui ont été faites, c'est que premièrement ce type de dossier passe régulièrement en commission d'appel d'offres alors que réglementairement la Ville n'y est pas tenue. Donc souci de clarté et de transparence, j'insiste. Deuxièmement, sur 12 banques sollicitées, 7 nous ont fait des propositions. Cela veut dire que la signature de la Ville de Besançon est crédible. J'en tenais à le dire aussi car tout à l'heure on a entendu certaines choses et cela fait aussi partie de ce qu'il faut dire publiquement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (deux Conseillers votant contre), adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.